

# Les descendants de Sulpice



Partage

Le 5 Fev 1782

D'Yves Billie's Par de V. M. Le Notaire Royal Luta Ville  
Le Paroisse de Lezroux y resident  
Sous signer

furent present Silvain trumeau fermier  
Le Labourenno avec Chauvignou sa  
femme de luy bien, le Dicu avec autorisè  
pou l'Effect, et Validittè des presenten  
Demourant au lieu, et metairie de  
moubarou paroisse de Lezroux d'une part  
Jean Delacoup Labourenno, et agatte  
Chauvignou, sa femme de luy bien, le  
Dicu avec autorisè pou l'Effect, et  
Validittè des presenten demourant  
au bourg, et paroisse de Sainte geure  
Lezabbou d'autre part.

D'Yves

Catherine Chauvignou, fille mineure  
de quinq ans, de defunte Apoutine  
Darnault, le di Antoine Chauvignou  
marchand, procedant sous l'autorité  
du di Chauvignou Souperie Stipulante  
au nom de Coigne pere de legitime tutens  
de la dite Catherine Chauvignou qui promet  
de luy faire agréer, et ratiffier  
les presenten et tout quelle aura  
atteint l'age de majorité demourant  
aus embellement au bourg, et paroisse  
de saint martin de laup d'autre part.

Le Pierre Chauvignou garçon charon  
fils mineur de l'ing sans, de la dite defunte  
Apoutine Darnault, le di Antoine Chauvignou  
Ses pere et mere absent, le di Antoine Chauvignou  
Reportant, et faisant son, pou le di Pierre  
Chauvignou, qui promet de luy  
faire agréer ces ditte presenten aussy. Et  
tout quil aura atteint l'age de majorité  
de le ratiffier, demourant au di bourg  
Le paroisse de saint martin d'autre part.



Jean, Pierre Catherine, Agathe, Le  
 jeune Chauvignou heritiere, en partie  
 De defunte Dame Anne marion leur  
 ayeule maternelle, absoudes leurs  
 De feunt. Sire Pierre Darnault,  
 Leur ayeul Vivant germain Siream, et au  
 Desire du partage provisionnel, que la  
 Dite defunte ayeule marion, avoit fait  
 par acte recu maître Boudet notaire  
 Royal en cette dite Ville de Lezoups le  
 six may mil sept cent soixante sept, le  
 trente may, mil sept cent soixante quatre  
 Controllé le vingt neuf février, mil sept  
 cent quatre vingt par lettres Commis  
 Des objets compris au cinquieme des  
 Dits partage cy dessus fait, et Don  
 de la requisiion, des Dites parties, le detail  
 qui suit

act.

- Premièrement Douze Boissellier  
 de terre de la paroisse appellee la  
 Chapelle sus dite paroisse de saint martin  
 pour la somme de cent huit livres  
 108<sup>l</sup>  
 Plus deux Boissellier de terre sans la  
 Chapelle sus dite paroisse de  
 saint martin, pour la somme de seize  
 livres 16<sup>l</sup>  
 Plus vingt Boissellier de terre pour  
 la paroisse de la paroisse de  
 pour la somme de cent quarante livres  
 140<sup>l</sup>  
 Plus douze autres Boissellier de terre  
 de la paroisse appellee Labarre sus dite  
 paroisse de saint martin pour la somme de quatre  
 vingt six livres 96<sup>l</sup>  


---

 360<sup>l</sup>

2

3

4





- 5. Plus Douze Boissellier de terre aux quatre Cornues sus dite Paroisse de Saint martin pour la somme de Deux Vingt livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 120<sup>l</sup>
  - 6 Plus Douze autres Boissellier de terre sis proche malvoisine paroissee de Saint martin pour la somme de Ceu quarante quatre livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 144<sup>l</sup>
  - 7 Plus quatre autres boissellier de terre sis aussy proche malvoisine paroissee de Saint martin pour la somme de quarante livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 40<sup>l</sup>
  - 8 Plus une boissellie de terre s'ituee au grand Champ paroissee du dit Saint martin pour douze livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 12<sup>l</sup>
  - 9 Plus six boissellier de terre s'ituees au Croisier ou ponne Sauvages, paroissee de Sainte martin pour la somme de Soixante livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 60<sup>l</sup>
  - 10 Plus quatre boissellier d'autre terre sis au marc Duceux sus dite Paroissee de Saint martin pour la somme de Vingt huit livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 28<sup>l</sup>
  - 11 Plus quatre autres boissellier de terre sis aux barandierer sis Paroissee de S<sup>t</sup> martin pour la somme de trente six livres  $\text{C}^{\text{y}}$  36<sup>l</sup>
  - 12 Plus deux Boissellier s'ituees aux mardelles paroissee du dit Saint martin pour la somme de quatorze livres  $\text{C}^{\text{y}}$  - - - - - 14<sup>l</sup>
- Plus Neuf boissellier de terre en deux morceaux sis paroissee de moulin Tubery de un quartier de pres s'ituee aussy paroissee du dit moulin de tou Charge de la somme de cinq livres de create de l'onature quelle est

636<sup>l</sup>



13

Dieu Luyern mous eigneur Pierre de Siquiran  
Evêque de Noverre l'abbé Comendataire de  
l'abbaye royal de notre dame d'ulandais  
paroisse de meutrad pour la somme de  
Cinquante quatre livres au dessus de la  
dite rente dou l'ardites terres et pre bon  
grain Cy - - - - - 54<sup>l</sup>

14

Pour Cinq quartiers de pré, sis paroisse d'adieu  
martin pres les Baignons pour la somme de Cinq  
Cent livres Cy - - - - - 500<sup>l</sup>

15

Pour un quartier de Vigne sis pres lebourg le  
premier s'au saint Martin pour deux livres  
Cy - - - - - 19<sup>l</sup>

16

Pour un arpen de la terre d'adieu s'au sein Lubois  
taillier s'au de Sceaux paroisse de meutrad Lubois  
pour la somme de trente livres Cy - - - - - 30<sup>l</sup>

17

Pour un Coffre de bois de poirier fermant a  
Clef pour dix livres Cy - - - - - 10

18

Pour un lit garny d'une plume de traversin  
son drap de table de feu rideaux de drap rouges  
garnis de rouge couverture de une couste pointe  
pour quatre vingt livres Cy - - - - - 80<sup>l</sup>

19

Pour un petit globe d'argent cassé et soudé  
avec de l'étain pour six livres Cy - - - - - 6<sup>l</sup>

20

Pour un mortier apellé des ors quer et soupillon  
pour trois livres Cy - - - - - 3<sup>l</sup>

Tout les articles le somme Cy  
dessus suivant l'estimation faite  
par luy mesmes comme sur ce que  
est total la somme de quinze cent  
seize livres Cy - - - - - 1516<sup>l</sup>

Lesdites parties sont s'au luy mesmes que luy mesmes  
pour pour ou par luy mesmes Vouloir bien faire  
le partage le Division de tout les biens d'adieu  
s'au present masse, et quatre lots d'adieu  
conjointement avec lesdites parties confondre  
au catholique de consequence pour dison que le premier  
s'au luy mesmes sera composé, le aura par luy mesmes  
ser apres un et atoujour et luy mesmes



Deux boissellier de terre sus sous le maître des  
 Chaaignon vers paroisse de saint martin qui  
 jouste dulevan la terre de la Confrerie sus  
 Sacrament de midy la terre des Jean  
 griveau Leou Contenant la terre de Croizcau  
 portés art 2 de la masse pour la somme de six  
 livres Cy - - - - - 16<sup>l</sup>

Plus six autres boissellier de terre sus sous  
 s. martin au Croizcau qui jouste dulevan  
 la terre de Louis du Lac de midy la terre de la dite  
 Confrerie du Coutraum la terre de bertin et le  
 Châtain de moulin & barauoir portés art 9 de la  
 dite masse pour six cents livres Cy - - - - - 60<sup>l</sup>

Plus quatre boissellier de terre sus au maître du  
 Seign qui jouste dulevan la terre de la metairie  
 Dubourg des s. martin de midy la terre de bertin  
 du Coutraum la terre de la dite Confrerie portés  
 art 10 de la dite masse pour la somme de 48 livres  
 Cy - - - - - 48<sup>l</sup>

Plus la moitié du pré neuf contenant cinq quartiers  
 qui se partira en six parts et aura le maître des  
 Lebourg des s. martin qui jouste dulevan  
 Le Châtain des s. martin alloué de Pierre Pierre  
 en tourne ces fossés, le boucheure de la dite moitié  
 pour la somme de deux cent cinquante livres  
 faisant moitié de cinq cent livres portés art de la  
 masse de Cy - - - - - 250<sup>l</sup>

Plus un quartier vignes au Coutraum de s. martin portés  
 art 16 de la masse pour dix neuf livres Cy - - - - - 19<sup>l</sup>

Plus le mortier le son pilon portés de la dite masse  
 pour trois livres Cy - - - - - 3<sup>l</sup>

Plus le pressoir qui recevra du quatrieme lot  
 de tout la somme de trois livres Cy - - - - - 3<sup>l</sup>

Total du pressoir qui est  
 monte de la somme de trois livres  
 six cents dix neuf livres dix s. Cy - - - - - 379<sup>l</sup>

2 Lots Le Deuxieme Lot aura, et il y appartient  
 chaque Pierre de Craie composé pour toujours de six parts  
 Chaaignon apres s. martin de Douze boissellier de terre  
 sus au maître appelle la Barre sus dite s. martin  
 martin qui jouste dulevan la terre de griveau







Porter art 3. De la dite masse pour Ceu quarante lires  
 La dite moitié pour Soixante dix lires 70<sup>l</sup>  
 Plus une boisselle de terre sis au grand Champ s.  
 des<sup>t</sup> Martin qui jouste d'levant le Couchant terre  
 Desain Dupont. Du midy, la terre de griveau portée  
 art 8 de la masse pour douze lires 12

Plus quatre Boisselles de terre sis au Barrandiere  
 sise des<sup>t</sup> Martin qui jouste d'levant le chemin des<sup>t</sup>  
 Martin allant au bis d'aule framillon du midy les terres  
 Desboisserie portée art 11 pour la somme de trente six  
 lires 36<sup>l</sup>

Plus deux Boisselles de terre sis aux maridellere  
 paraisse des<sup>t</sup> Martin qui jouste d'levant la terre de la  
 Roche du midy terre du bertin du Couchant encore  
 la terre du bertin portée art 12 de la masse pour  
 quatorze lires 14<sup>l</sup>

Plus un mauvais globe d'argent porté art de la  
 masse y. pour six lires 6<sup>l</sup>

Plus un lin garny d'une plante traversée couverte  
 rideaux de sept rouges garny de frange, son chesle  
 triangle de fer porté art 18 pour quatre vingt  
 lires 80<sup>l</sup>

Plus un Coffre de bois de poivre fermant a clef  
 porté art 17 pour dix lires 10<sup>l</sup>

Plus le pres en son recouvre du quatrieme loi  
 de rone le partage la somme de trois lires 3<sup>l</sup>

Total du dit pres en loi qui ce 379<sup>l</sup>  
 monte a la somme de trois cent  
 Soixante dix neuf lires la charge  
 Desieur et d'ait deignuier

Le Loi  
 Le Loi  
 Chauvignou

Le quatrieme Le Dernier Loi sera composé  
 aura le ilz appartenra Des apres ce, et a toujours  
 Premierement De dix boisselles de terre faisan  
 moitié des Ninge boisselles a prendre au Couchant  
 qui sont s'ituee a la terre de la Chevre qui jouste  
 d'levant la terre desboisserie du midy le chemin  
 Desain Martin allant au Couchant la terre de  
 griveau ladite moitié pour la somme de six dixante  
 dix lires faisan moitié de celle de Ceu quarante  
 lires portée art 3 de la masse 70<sup>l</sup>  
 Plus Douze Boisselles de terre sis aux quatre  
 Cornues paraisse des<sup>t</sup> Martin qui jouste d'levant  
 le chemin des<sup>t</sup> Martin allant au bis d'aule du midy les  
 heritages des mineur Barmauk led u Couchant les



Blaiseau Le Beauveau Je fais le  
Sous l'audu Levroux Et de de vous notaire  
Sousigné au vil sept cent quatre vingt  
Sept le Cinq de Octobre avant le premier uidy  
La presence de Sieur Silvain Delage  
Chirurgien de St. Jeant. Dolhain orlogé  
Deuxante trois l'enduy la Cotte ditte Ville, le  
paroisse de levroux temoier de ce qui est qu'on  
avec l'inditer partie de l'orei uer scarrou signé  
De ce luy is Sieur Le Domaine Sauf les sousignés  
L'orei presence de Juy en Domaine uer scarrou,  
Demourant uerbourg de St. Martin uerle de Copartageant  
Le se fontote l'enduy de uerbourg a l'ant de l'orei  
Vafennu a prefectura faile

Silvain Turmeau  
Chaubignon Chaurignon  
faisent  
Anne Chaurignon Damant  
Delage Dolhain

Latier Notaire Royal  
Controle' scelle' Jusqu' a levroux le Dip  
huit p'grès a l'ant de uerbourg le pour  
le Contente de uerbourg quatre Cinq  
Sole pour les notaires les partages  
Latier